



Le PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE DU MAAF – AUTO-FORMATION EN LIGNE

OBJECTIFS :

Cette auto-formation en ligne permet de se familiariser avec l'agro-écologie, d'intégrer les composantes du projet de politique publique, d'appréhender le travail des acteurs sur les territoires ou encore de mesurer l'impact de la dimension économique sur les projets agro-écologiques.

Elle est présentée dans la note de service : [SG/SRH/SDDPRS/2016-209](#)

'Développement des compétences des agents du MAAF en matière d'agro-écologie', publiée le 10/03/16..

PUBLIC CONCERNE :

Tout public

CONTENU PROPOSÉ et OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Module I : Se familiariser avec l'agro-écologie :

Comprendre l'ancrage de l'agro-écologie dans l'histoire contemporaine et ses enjeux.

Pouvoir définir l'agro-écologie.

Etre en mesure de donner des exemples pratiques.

Comprendre la dynamique de changement.

Module II : Le projet agro-écologique

Connaître les principaux axes du projet agro-écologique et comprendre les différents jalons de sa construction partenariale.

Comprendre l'articulation des plans et programmes (7 et maintenant 8) avec le plan d'action du projet

Module III : Dynamique collective territoriale en appui aux projets

Connaître les acteurs du territoire impliqués dans l'agro-écologie.

Comprendre la dynamique d'émergence et de développement d'un projet collectif sur un territoire (diversité des dynamiques collectives, acteurs différents en fonction du projet, toutes les productions sont concernées).

Comprendre les freins et les motivations auxquels les acteurs sont confrontés.

Module IV : Performances économiques

Appréhender les performances économiques des systèmes agro-écologiques.

Donner quelques éléments permettant de dialoguer avec ses interlocuteurs sur les performances économiques (maintien d'un niveau économique équivalent à la pratique conventionnelle, réponses permettant d'ouvrir le débat).

TUTEUR :

Auto-formation en ligne non tutorée.

DATES :

Toute l'année – **Aucune inscription n'est nécessaire ni aucune autre démarche administrative – Cette formation ne permet pas la délivrance d'une attestation de suivi de formation par l'INFOMA (à voir localement avec votre RLF).**

DUREE :

La durée totale du parcours de formation pour les modules 1 et 2 est d'environ **4h** (dont 1h30 de vidéos). Cette durée n'inclue par le temps de consultation des hyperliens et documents téléchargeables.

LIEU :

Sur le lieu de travail de l'agent

CHEF DE PRODUIT :

Patrick MATHIEU

INFORMATION :

Mél. : patrick.mathieu@agriculture.gouv.fr

Vous pouvez également prendre contact avec P.MATHIEU au 04 72 28 93 06

DROIT DE PARTICIPATION :

Gratuit pour les agents.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

Cours sur internet comprenant :

- des ressources pédagogiques (textes, illustrations, vidéos)
- des questionnaires d'auto-évaluation avec corrections,
- des hyperliens permettant d'approfondir certaines questions.

ACCES A LA FORMATION

Pour accéder à l'auto-formation, vous cliquez sur le lien ci-dessous

<http://www.infoma-foad.fr/PAE>

N° EPICEA

167774

